

## Opération de dragage dans le port de Guidel en janvier 2021

Lorient Agglomération lancera des travaux de dragage dans le port de Guidel au début de l'année prochaine. Pour garantir la transparence et le partage de l'information, ils seront suivis par un comité opérationnel qui a tenu sa première réunion ce jeudi 19 novembre.

Situé à l'amont immédiat de l'embouchure de la Laïta, le port de plaisance de Guidel a été étendu en 2015 sous la maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération et accueille aujourd'hui plus de 200 bateaux. Comme tous les ports à flot, le site connaît un envasement, lié aux dynamiques naturelles hydro-sédimentaires locales. Ce phénomène réduit progressivement ses capacités de navigation et nécessite des opérations de dragage d'entretien régulières.



Pour revenir à la hauteur d'eau du port lors de son extension en février 2015, 8 500 m<sup>3</sup> de sédiments doivent être dragués. Cela correspond à un ensablement moyen de l'ordre 60 cm sur l'emprise de l'enceinte portuaire, soit une moyenne de 10 cm par an. L'opération de dragage aura lieu en janvier et février 2021.

La qualité des sédiments à draguer a été vérifiée par des analyses exhaustives en 2019 et 2020. Ils ne présentent aucune contamination et seront remis dans le transit sédimentaire naturel de l'estuaire de la Laïta par dragage hydraulique, sans risque pour l'environnement marin. Afin de garantir l'innocuité environnementale des opérations de dragage, un dispositif de suivi opérationnel sera mis en œuvre. Il comprend le suivi de la turbidité de la Laïta en temps réel tout au long des travaux, les analyses de la qualité de l'eau au niveau du point de rejet et les levés de fonds marins de contrôle avant, pendant et après l'opération de dragage.

Un comité de suivi opérationnel (CSO) est chargé de contrôler la bonne mise en œuvre des travaux. A l'initiative de Lorient Agglomération, il réunit notamment les services de l'Etat, les élus des communes de Guidel et Clohars-Carnoët, le Département du Morbihan, les représentants des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs, les représentants du SAGE Elle-Isole-Laïta et des associations *Bretagne Vivante et Eaux et Rivières de Bretagne*, les représentants des activités socio-économiques présentes dans le périmètre de concession portuaire et les écoles de surf locales. La première réunion s'est tenue ce jeudi 19 novembre à la mairie de Guidel.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

